



# Finistère

## LABEL TOURISME & HANDICAP

ADAPTER LES  
ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES



Les Guides techniques  
du Comité départemental du tourisme





# SOMMAIRE

- 03**      ■ **Les obstacles au départ en vacances de la clientèle handicapée**  
              **Ses attentes pour améliorer les conditions de séjour**
- 04** **LE LABEL TOURISME & HANDICAP**
  - **Pourquoi un label destiné à la clientèle handicapée**
  - **Qui est concerné par le label ?**
    - La clientèle handicapée
    - Les professionnels
  - **Est-il obligatoire d'adapter les équipements aux quatre handicaps ?**
  - **Quel est l'intérêt du label Tourisme et Handicap ?**
- 05** **LES QUATRE PRINCIPAUX TYPES DE HANDICAP**
  - **La déficience motrice**
    - Connaissance du handicap
    - Les attitudes professionnelles
  - **La déficience visuelle**
    - Connaissance du handicap
    - Les attitudes professionnelles
  - **La déficience auditive**
    - Connaissance du handicap
    - Les attitudes professionnelles
  - **La déficience mentale**
    - Connaissance du handicap
    - Les attitudes professionnelles
- 07** **LA DÉMARCHE D'OBTENTION DU LABEL**
  - **La procédure de labellisation**
- 08** **LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION**
  - **Le handicap moteur**
  - **Le handicap visuel**
  - **Le handicap auditif**
  - **Le handicap mental**
- 11** **LES ADRESSES ET CONTACTS UTILES**

*Le Comité départemental du tourisme a pour rôle d'accompagner le label tourisme et handicap par la promotion des hébergements et équipements labellisés.*

*Les outils de promotion sont principalement développés autour de l'organisation du site internet spécifique [www.finistere-accessible.com](http://www.finistere-accessible.com) et la participation à des manifestations (salons, journées portes ouvertes...)*

*Le Comité départemental du tourisme assure également la communication et l'information entre les acteurs de la démarche: élu, syndicats professionnels, associations de personnes handicapées...par l'organisation de séminaires d'information et l'édition de guides techniques.*

*Le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets sont assurés par les pays touristiques et les chambres de commerce et d'industrie.*



## Les obstacles au départ en vacances de la clientèle handicapée Ses attentes pour améliorer les conditions de séjour

### Sources

- Ministère du Tourisme  
[www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr) (rubrique Vacances pour Tous - Tourisme des personnes handicapées - Le Label Tourisme et Handicap)

### Les principaux obstacles

Ils se repèrent au niveau de l'accessibilité de l'offre. Trop de sites touristiques sont encore inadaptés et un manque d'informations touristiques est ressenti par la clientèle handicapée qui, de ce fait, appréhende de partir en vacances.

De plus, les coûts de séjour freinent les départs en vacances du fait notamment de la nécessité de matériels adaptés d'accompagnement pour les loisirs



### Les attentes de la clientèle handicapée

Elle souhaite s'intégrer et voyager dans les mêmes conditions que les personnes valides.

Elle attend cependant d'obtenir une information fiable concernant l'accessibilité en général (hébergement, restauration, loisirs..)

De plus, elle apprécie que le personnel soit formé à l'accueil des personnes handicapées.





# LE LABEL TOURISME & HANDICAP

## Pourquoi un label destiné à la clientèle handicapée ?

### Source

- Association Nationale Tourisme & Handicaps  
[www.tourisme-handicaps.com](http://www.tourisme-handicaps.com)

Le taux de départ en vacances des personnes handicapées est relativement faible puisqu'il leur est difficile de trouver une réponse satisfaisante au niveau de l'accessibilité des hébergements, des équipements de loisirs, des transports et de la connaissance des handicaps par les professionnels.

Ce label Tourisme et Handicap a donc pour ambition :

- D'offrir un vrai choix et une grande diversité sur l'ensemble de l'offre touristique.
- D'apporter une information fiable, descriptive et objective sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques.

## Qui est concerné par le Label ?

### Source

- Association Nationale Tourisme & Handicaps  
[www.tourisme-handicaps.com](http://www.tourisme-handicaps.com)

### La clientèle handicapée

La clientèle à besoins spécifiques, qui bénéficiera d'une information fiable sur les hébergements, les résidences, les sites touristiques et de loisirs adaptés aux quatre handicaps.

### Les professionnels

Les professionnels du tourisme sensibilisés et impliqués dans l'amélioration de l'offre de l'accueil, de l'accessibilité et de l'information en direction de la clientèle française et étrangère.

Les équipements pouvant obtenir le label :

- Hébergements : hôtels, campings, locations.
- Établissements de restauration.
- Sites touristiques : monuments, musées.
- Sites naturels : jardins, parcs régionaux.
- Équipements sportifs : piscines, plages, salles de sport.
- Prestataires de loisirs : salles de spectacles, théâtre, cinémas, salles des fêtes, parcs à thèmes.
- Offices de tourisme et syndicats d'initiative.

## Est-il obligatoire d'adapter les équipements aux quatre handicaps ?

### Source

- Association Nationale Tourisme & Handicaps  
[www.tourisme-handicaps.com](http://www.tourisme-handicaps.com)

Le label Tourisme et Handicap prend en compte les quatre types de handicaps : moteur, visuel, auditif et mental. L'établissement peut obtenir le label pour un, deux, trois ou quatre handicaps. Il est à noter que lorsqu'un établissement est labellisé pour un type de handicap, les

adaptations et aménagements pour obtenir les autres handicaps peuvent être relativement simples et peu coûteux. C'est pourquoi, la grille du cahier des charges présente simultanément les quatre types de handicaps.

## Quel est l'intérêt du label Tourisme et Handicap ?

### Source

- Association Nationale Tourisme & Handicaps  
[www.tourisme-handicaps.com](http://www.tourisme-handicaps.com)

Pour les personnes handicapées, c'est une garantie de l'accessibilité au site et de l'assurance de qualité. Pour les professionnels du tourisme, c'est une distinction commerciale. En effet, peu de sites sont réellement accessibles. La clientèle handicapée privilégiera

les sites labellisés pour être sûre de leur accessibilité. La fréquentation d'un établissement par une personne handicapée déterminera la fréquentation de sa famille, de ses accompagnateurs.



# LES QUATRE PRINCIPAUX TYPES DE HANDICAP

## La déficience motrice

### Source

- RN2D : réseau national des destinations départementales  
[www.Rn2d.net](http://www.Rn2d.net)



### Connaissance du handicap

Les troubles de la motricité ont des origines diverses (naissance, accident ou maladie). Ils peuvent entraîner une atteinte partielle ou totale de la mobilité et parfois de la communication.

Les personnes concernées peuvent avoir des problèmes d'équilibre, se déplacent avec une canne ou en fauteuil roulant.

Quelques personnes, du fait de leur handicap, présentent des difficultés à contrôler leurs gestes et à s'exprimer, sans cependant altérer

leurs capacités intellectuelles. Certaines personnes sont suffisamment autonomes pour voyager seules, pour peu que les équipements soient adaptés.

Les personnes semi-autonomes sont souvent accompagnées et les personnes dépendantes voyagent la plupart du temps en groupe.

### Les attitudes professionnelles

- Être attentif, disponible, patient et à l'écoute de la personne.
- Utiliser l'écrit si la compréhension est difficile.
- Donner une information fiable sur l'accessibilité.
- Aide ponctuelle selon les situations (port de bagages, de plateaux aux petits déjeuners...).

## La déficience visuelle

### Source

- RN2D : Réseau national des destinations départementales  
[www.Rn2d.net](http://www.Rn2d.net)



### Connaissance du handicap

Il faut distinguer la personne aveugle de naissance, la personne devenue aveugle au cours de sa vie et la personne malvoyante :

- *La personne aveugle de naissance*  
Elle n'a aucune représentation du monde réel. Elle appréhende le monde par les autres sens (toucher, ouïe, odorat). Elle a donc besoin d'explications claires et de descriptions précises.

- *La personne devenue aveugle au cours de sa vie*

Mêmes besoins que la personne aveugle de naissance mais elle peut se représenter ou s'imaginer des lieux et des choses quand on les décrit.

- *La personne malvoyante*  
Besoin d'être proche des objets ou des personnes pour les reconnaître. Son autonomie dépend en grande partie de la qualité de l'éclairage.

### Les attitudes professionnelles

- S'adresser directement à la personne, se présenter (nom, fonction), se situer dans l'espace.
- Pour guider la personne, lui proposer son bras, lui donner des repères sonores et spatiaux.
- Utiliser le cadran d'une montre comme repère (exemple : vous avez un obstacle à dix heures devant vous).
- La personne déficiente visuelle peut être accompagnée d'un chien-guide qui a accès partout où veut se rendre son maître, même dans les lieux interdits aux chiens (cf législation).



## > LES QUATRE PRINCIPAUX TYPES DE HANDICAP

### La déficience auditive

#### Source

- RN2D : Réseau national des destinations départementales [www.Rn2d.net](http://www.Rn2d.net)



#### Connaissance du handicap

Il faut distinguer la personne sourde de naissance, la personne devenue sourde au cours de sa vie et la personne malentendante :

- *La personne sourde de naissance*  
Subit une altération de la voix mais développe d'autres sens (vue, odorat). Elle utilise souvent la lecture labiale ou la langue des signes.

- *La personne devenue sourde au cours de sa vie*  
Tente de potentialiser les restes auditifs et son bagage culturel (importance des notes écrites, plans...).

- *La personne malentendante*

Dispose d'un reste auditif exploitable, ainsi elle peut porter une prothèse. Elle est cependant handicapée par les brouhahas, les bruits de fond.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent être bruyantes car elles sont inconscientes des bruits qu'elles génèrent.

#### Les attitudes professionnelles

- Articuler, parler lentement, sans crier,
- Éviter de se placer dans un endroit sombre ou en contre-jour,
- Utiliser les notes écrites.

### La déficience mentale

#### Source

- RN2D : Réseau national des destinations départementales [www.Rn2d.net](http://www.Rn2d.net)



#### Connaissance du handicap

En règle générale, les personnes à déficiences mentales ont des difficultés de compréhension, de communication, de concentration, de décision, d'expression mais également des difficultés à se situer dans le temps et dans l'espace. Il existe une différence entre la maladie mentale et le handicap mental :

- *La maladie mentale* : la personne présente des troubles des facultés mentales qui peuvent être guéris ou réduits par une thérapie adaptée.

- *Le handicap mental* : c'est une atteinte définitive qui se traduit par la réduction des facultés intellectuelles.

Il faut distinguer le handicap mental léger, moyen et lourd :

- *Le handicap léger* : la personne est quasi autonome, elle peut s'adapter relativement bien au monde et n'a besoin que d'une attention un peu plus prononcée.

- *Le handicap moyen* : la personne peut effectuer elle-même les actes de la vie quotidienne mais il faut la stimuler, l'aider dans les choix et dans la réalisation.

- *Le handicap lourd* : la personne a besoin de la présence d'une tierce personne au quotidien.

#### Les attitudes professionnelles

- Être attentif, disponible, patient et à l'écoute de la personne.
- S'exprimer clairement, distinctement et simplement en privilégiant les phrases courtes avec un message à la fois.
- Il serait utile que le personnel ait une initiation aux gestes de premiers secours et une connaissance des différentes pathologies existantes.



# LA DÉMARCHE D'OBTENTION DU LABEL

## La procédure de labellisation

### Source

- Association Nationale Tourisme et Handicaps  
[www.tourisme-handicaps.com](http://www.tourisme-handicaps.com)

### Contacts

- Fédération Régionale des Pays Touristiques
- Pays touristiques
- Chambres de Commerce et d'Industrie

La labellisation d'un équipement s'effectue en quatre ou cinq étapes :

- Les structures touristiques intéressées par le label "Tourisme & Handicap" contactent l'un des partenaires identifiés (FRPAT, PAT, CCI) qui leur adressent une fiche d'auto-évaluation. Cette fiche permettra de faire rapidement un premier état des lieux sur l'accessibilité de la structure ou de l'équipement.
- Une visite de diagnostic et de conseils est effectuée sur demande par les techniciens conseils du Finistère auprès des candidats au Label. Cette visite permet au prestataire d'identifier les éventuels aménagements à réaliser ou à réétudier avant la visite d'évaluation.
- La visite d'évaluation se réalise avec un binôme d'évaluateurs. Ce binôme est constitué d'un représentant du milieu du handicap et d'un professionnel du tourisme.
- Suite à la visite, les évaluateurs rédigent un

rapport de synthèse qui est présenté à une commission régionale paritaire réunissant les acteurs du tourisme et des associations de personnes handicapées. L'audit d'évaluation est facturé entre 20 euros et 60 euros selon les équipements.

À l'issue de l'étude du rapport des évaluateurs, la Commission régionale émet un avis technique à l'attention d'une Commission nationale.

- Sur la base de l'avis de la Commission régionale, la Commission nationale représentant l'Association Tourisme et Handicap attribue le label pour un ou plusieurs types de handicaps.

Le label est attribué à l'équipement pour une durée maximale de 5 ans. Il signe une charte d'engagement garantissant l'accueil et la préservation de l'accessibilité permanente.

## La promotion

### Source

- Association Nationale Tourisme et Handicaps  
[www.tourisme-handicaps.com](http://www.tourisme-handicaps.com)

### Contacts

- Comité départemental du tourisme  
[www.finistere-accessible.com](http://www.finistere-accessible.com)
- Pays touristiques
- Fédération régionale des pays touristiques

La promotion s'articulera autour du logo qui précise le ou les handicaps concernés. Elle sera notamment assurée par les différents partenaires touristiques (FRPAT, CDT, CRT, PAT...) à travers leurs publications.

Les sites labellisés seront également répertoriés au niveau national sur le site Internet de Maison de la France.

En Finistère, les informations sont disponibles sur le site :  
[www.finistere-accessible.com](http://www.finistere-accessible.com)

Enfin, le label sera matérialisé par une plaque signalétique à apposer sur le site.

L'objectif du label Tourisme et Handicap est de développer une chaîne d'accessibilité sur un territoire.





## LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les indications suivantes identifient les principaux critères à prendre en compte dans une réflexion sur l'accessibilité d'un équipement.

Ces éléments sont communiqués à titre d'illustration. La liste exhaustive étant disponible sur simple demande.



### Le handicap moteur

Espaces à évaluer	Critères d'évaluation	Normes et adaptations
<b>Parking</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature du sol</li> <li>- Proximité entre les places réservées et l'entrée au site</li> <li>- Largeur des places</li> <li>- Boîtier d'appel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non meuble (éviter graviers, sable, terre...)</li> <li>- Permet de sortir un fauteuil roulant (Largeur minimum: 3,30m)</li> </ul>
<b>Cheminement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature du sol</li> <li>- Plan incliné / rampe d'accès</li> <li>- Main courante</li> <li>- De plain pied</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non meuble</li> <li>- Pente inférieure à 5% + palier de repos devant la porte pour notamment permettre de manœuvrer un fauteuil roulant</li> </ul>
<b>Entrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouton d'appel extérieur</li> <li>- Largeur des portes</li> <li>- Pas de rupture de niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur maximale : 1,30m</li> <li>- Minimum 0,77m (passage utile)</li> </ul>
<b>Hall</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace de circulation dépourvu d'obstacles</li> <li>- Guichet automatique</li> <li>- Hauteur du comptoir d'accueil</li> <li>- Hauteur des panneaux d'information</li> <li>- Poste téléphonique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour permettre la circulation d'un fauteuil</li> <li>- Hauteur entre 0,80m et 1,30m</li> <li>- Entre 0,90m et 1,30m</li> </ul>
<b>Ascenseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur du bouton d'appel</li> <li>- Largeur de la porte</li> <li>- Espace dans l'ascenseur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maximum : 1,30m</li> <li>- 0,77 m (passage utile)</li> <li>- 1 m sur 1,30m</li> </ul>
<b>Sanitaires collectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Largeur des portes</li> <li>- Espace de rotation</li> <li>- Barre d'appui</li> <li>- Lavabo</li> <li>- Cuvette</li> <li>- Miroir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,77m (passage utile)</li> <li>- 0,80m sur 1,30m</li> <li>- Hauteur : entre 0,70m et 0,80m (pour les transferts)</li> <li>- Hauteur minimale : 0,70m</li> <li>- Hauteur entre 0,46m et 0,50m</li> </ul>
<b>Restaurant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la salle</li> <li>- Installation à la table</li> <li>- Circulation entre les tables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur de la table : 0,80m</li> <li>- Largeur Minimale : 0,80m</li> </ul>
<b>Escaliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Main courante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débuté avant la 1<sup>ère</sup> marche et se termine après la dernière</li> </ul>
<b>Chambres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Largeur des portes</li> <li>- Circulation dans la chambre</li> <li>- Lit</li> <li>- Placard</li> <li>- Hauteur de la fenêtre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,77m (passage utile)</li> <li>- 1,50m de rotation pour manœuvrer un fauteuil roulant</li> <li>- Hauteur entre 0,45m et 0,50m</li> <li>- Hauteur entre 0,40m et 1,30m</li> <li>- Poignée au maximum à 1,30m</li> </ul>
<b>Sanitaire privatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de circulation</li> <li>- Douche</li> <li>- Patères</li> <li>- WC, lavabos, miroirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1,50m de rotation</li> <li>- Siphon de sol, bac à douche (3 cm maximum), point d'ancrage de la douchette, barre d'appui</li> <li>- Hauteur maximale : 1,30m</li> <li>- Cf sanitaires collectifs</li> </ul>
<b>Salles de réunions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la salle</li> <li>- Emplacements réservés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,80m sur 1,30m (permettant d'accueillir un fauteuil roulant)</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance de la présence d'une personne handicapée</li> </ul>	
<b>Personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation au handicap</li> </ul>	



## > LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION



### Le handicap visuel

Espaces à évaluer	Critères d'évaluation	Normes et adaptations
<b>Parking</b>	- Signalisation des obstacles	- Détectables à la canne
<b>Cheminement</b>	- Chemin tactile - Nature du sol - Si rupture de niveau	- Reliefs, contraste de couleurs - Non meuble - Plan incliné et main courante
<b>Signalétique</b>	- Pictogrammes - Panneaux d'informations	- Simples et compréhensibles, un seul message à la fois - Contraste de couleurs et de textures, possibilité de distance de lecture entre 5 et 25 cm, située entre 0,90m et 1,40m du sol, éclairage efficace (pour la nuit)
<b>Eclairage</b>	- Sans dégagement de chaleur	
<b>Entrée</b>	- Bouton d'appel extérieur - Visibilité des portes	- Sonore, relief, braille, contraste de couleurs - 2 bandes de couleurs (à 0,70m et à 1,70m)
<b>Hall</b>	- Signalisation des obstacles - Documentation - Sanitaires - Guichet de réservation automatique	- Détectables à la canne ou contrastés (couleurs et matériaux) - Gros caractères et en braille - Obstacles détectables à la canne - Hauteur entre 0,90m et 1,30m
<b>Ascenseur</b>	- Bouton d'appel	- Braille ou contraste de matériaux, contraste de couleurs, gros caractères
<b>Escaliers</b>	- Nez des marches - Main courante  - Contres-marches	- Couleurs contrastées - A partir de trois marches : distinction de couleurs entre le mur et la main courante, main courante commençant avant la première marche et s'arrêtant au-delà de la dernière marche - Pleines
<b>Couloirs</b>	- Système d'aide au cheminement	- Main courante, rainure, cheminement lumineux
<b>Restaurant</b>	- Accès à la salle - Signalisation des obstacles - Menus	- Détectables à la canne - Braille / gros caractères
<b>Chambres</b>	- Signalisation des obstacles - Téléphone	- Détectables à la canne - Gros caractères
<b>Salles de réunions</b>	- Audio-guide	
<b>Sécurité</b>	- Personnel informé de la présence d'une personne déficiente visuelle - Numéros d'urgence	- Gros caractères, braille
<b>Personnel</b>	- Sensibilisation au handicap visuel	



## > LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION



### Le handicap auditif

Espaces à évaluer	Critères d'évaluation	Normes et adaptations
<b>Parking</b>		
<b>Cheminement</b>		
<b>Entrée</b>	- Bouton d'appel extérieur	- Système lumineux (pour la nuit)
<b>Signalétique</b>	- Pictogrammes	- Texte, images, photos
<b>Hall</b>	- Boucle magnétique	- Au comptoir d'accueil
<b>Téléphone</b>	- Moyens auditifs - Moyens écrits	- Boucle magnétique - Minitel dialogue, télécopieur, ordinateur relié à Internet
<b>Ascenseur</b>		
<b>Chambres</b>	- Alarme visuelle clignotante - Accessoires utiles	- Vibreur, flash lumineux pour l'alarme et le téléphone
<b>Salles de réunions</b>	- Boucle magnétique - Systèmes d'aides	- Sous-titrage
<b>Sécurité</b>	- Personnel informé de la présence d'une personne déficiente auditive - Système d'alarme	- Alarme visuelle clignotante
<b>Personnel</b>	- Sensibilisation au handicap auditif	- Articuler (facilite la lecture labiale), placement (éviter les faux-jours), langue des signes, recours à l'écriture



### Le handicap mental

Espaces à évaluer	Critères d'évaluation	Normes et adaptations
<b>Parking</b>		
<b>Cheminement</b>	- Délimité tactilement et de couleurs différenciées	
<b>Signalétique</b>	- Pictogrammes - Messages d'informations	- Simples et compréhensibles - Un seul message à la fois, texte, images, photos
<b>Entrée</b>	- Bouton d'appel extérieur	- Couleurs, pictogrammes, lumineux (pour la nuit)
<b>Hall d'entrée</b>	- Documentation	- Simples et compréhensibles
<b>Ascenseur</b>		
<b>Escaliers</b>		
<b>Couloirs</b>		
<b>Restaurant</b>	- Menus	- Simples, photos, images, description des repas
<b>Chambres</b>		
<b>Sécurité</b>	- Personnel informé de la présence d'une personne à déficiences mentales - Sécurisation des lieux dangereux	
<b>Personnel</b>	- Sensibilisation au handicap mental	



## LES ADRESSES ET CONTACTS UTILES

### Conseils et Informations

#### National

##### Association Tourisme et Handicaps

43 rue Max Dormoy  
75018 Paris  
Tél. 01 44 11 10 41  
Télécopie : 01 45 55 99 60  
[tourisme.handicaps@club-internet.fr](mailto:tourisme.handicaps@club-internet.fr)

#### Régional

##### Fédération Régionale des Pays Touristiques

2 place Bisson  
BP 24  
56301 PONTIVY  
Tél. 02 97 51 46 16  
[contact@frpatb.com](mailto:contact@frpatb.com)

##### Comité régional du tourisme

1-3 rue Raoul Ponchon  
35069 RENNES Cedex  
Tél. 02 99 28 44 30  
Télécopie : 02 99 28 44 40  
[www.tourismebretagne.com](http://www.tourismebretagne.com)

#### Départemental

##### Comité départemental du tourisme

4 rue du 19 mars 1962  
29018 QUIMPER Cedex  
Tél. 02 98 76 24 77  
[cdt29@finisteretourisme.com](mailto:cdt29@finisteretourisme.com)  
[www.finisteretourisme.com](http://www.finisteretourisme.com)

##### Collectif des Associations de Personnes Handicapées

10, rue Félix Le Dantec  
Créac'h Gwen  
29018 Quimper  
Tél : 02.98.90.01.46  
[caph.29@orange.fr](mailto:caph.29@orange.fr)

### Conseil et accompagnement

#### Pays Touristiques

##### Pays des Abers - Côtes des légendes

Espace Kermaria – Kermaria BP18 – 29260 Le Folgoët  
Tél. 02 98 89 78 44  
Télécopie : 02 98 30 70 36  
[paysabers@wanadoo.fr](mailto:paysabers@wanadoo.fr)  
[www.aberslegendes-vacances.fr](http://www.aberslegendes-vacances.fr)

##### Pays Touristique de Morlaix

35 place du Bourg  
29620 Plouégat Guerrand  
Tél. 02 98 79 92 92  
Télécopie : 02 98 79 95 95  
[bienvue@tourisme.morlaix.fr](mailto:bienvue@tourisme.morlaix.fr)  
[www.tourisme.morlaix.fr](http://www.tourisme.morlaix.fr)

##### Pays du Léon

##### Place de l'évêché

29250 Saint Pol de Léon  
Tél. 02 98 29 09 09  
Télécopie : 02 98 29 00 98  
[pays.du.leon@wanadoo.fr](mailto:pays.du.leon@wanadoo.fr)  
[www.paysduleon.com](http://www.paysduleon.com)

##### Pays Touristique de Brest Métropole Océane

Place de la Liberté – BP 91012  
29210 Brest Cedex 1  
Tél. 02 98 44 34 65  
Télécopie : 02 98 44 53 73  
[alice.daniou@brest-metropole-tourisme.fr](mailto:alice.daniou@brest-metropole-tourisme.fr)  
[www.brest-metropole-tourisme.fr](http://www.brest-metropole-tourisme.fr)

##### Pays d'Iroise

ZI Kerdrrioual  
29290 Lanrivoaré  
Tél. 02 98 84 41 15  
Télécopie : 02 98 32 43 37  
[tourisme@ccpi.fr](mailto:tourisme@ccpi.fr)  
[www.vacanceseniroise.com](http://www.vacanceseniroise.com)

##### Pays des Rives d'Armorique

59 rue de Brest  
Maison des Services Publics  
BP 137  
29411 Landerneau cedex  
Tél. 02 98 21 37 67  
Télécopie : 02 98 21 46 41  
[infos@rives-armorique.fr](mailto:infos@rives-armorique.fr)  
[www.rives-armorique.fr](http://www.rives-armorique.fr)

##### Pays du Ménez Hom Atlantique

Maison du tourisme- Bd de Pralognan  
Bp 45- 29160 Crozon  
Tél. 02 98 26 17 18  
Télécopie : 02 98 26 21 63  
[menez.hom@megalys.org](mailto:menez.hom@megalys.org)  
[www.menez-hom.com](http://www.menez-hom.com)

##### Pays du Centre Finistère

13 rue de l'église  
29190 Pleyben  
Tél. 02 98 26 60 25  
Télécopie : 02 98 26 36 79  
[pays.du.centre.finistere@wanadoo.fr](mailto:pays.du.centre.finistere@wanadoo.fr)  
[www.tourisme-centrefinistere.com](http://www.tourisme-centrefinistere.com)

##### Association Ouest Cornouaille Développement

Maison du Tourisme- Kermaria-  
BP 5204- 29120 Pont l'Abbé Cedex  
Tél. 02 98 82 30 30  
Télécopie : 02 98 82 32 18  
[contact@ouest-cornouaille.com](mailto:contact@ouest-cornouaille.com)  
[www.ouest-cornouaille.com](http://www.ouest-cornouaille.com)

##### Pays de Quimper

5, rue Félix Le Dantec – 29000 Quimper  
Tél. 02 98 95 12 20  
Télécopie : 02 98 95 12 20  
[pays-touristique-quimper@megalys.org](mailto:pays-touristique-quimper@megalys.org)  
[www.paystouristique-quimper.fr](http://www.paystouristique-quimper.fr)

##### Pays des portes de Cornouaille

1 rue nationale  
29380 Bannalec  
Tél. 02 98 39 47 00  
Télécopie : 02 98 39 50 89  
[tourisme@cornouaille.com](mailto:tourisme@cornouaille.com)  
[www.cornouaille.com](http://www.cornouaille.com)

#### Chambres de Commerce et d'Industrie

##### CCI Brest

1 place du 19e RI-BP 92028  
29220 Brest Cedex 2  
Tél. 02 98 00 38 79  
[tourisme@cci-brest.fr](mailto:tourisme@cci-brest.fr)

##### CCI Morlaix

Aéroport-CS 27 934  
29600 Morlaix Cedex  
Tél. 02 98 62 39 26  
[tourisme@morlaix.cci.fr](mailto:tourisme@morlaix.cci.fr)

##### CCI Quimper Cornouaille

145 avenue Keradennec  
29330 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 98 29 49  
[tourisme@quimper.cci.fr](mailto:tourisme@quimper.cci.fr)

[www.finistere-accessible.com](http://www.finistere-accessible.com)

TOUTE L'INFORMATION TOURISTIQUE SUR [www.finisteretourisme.com](http://www.finisteretourisme.com)

RÉSERVEZ EN TOUTE SIMPLICITÉ SUR [www.finistere-resa.com](http://www.finistere-resa.com)



Comité Départemental du Tourisme du Finistère  
4 rue du 19 mars 1962, 29018 Quimper Cedex  
tél 02 98 76 24 77, fax 02 98 52 19 19  
[contact@finisteretourisme.com](mailto:contact@finisteretourisme.com)